

<p style="text-align: center;">Saisines du CVAL présentées au Conseil d'arrondissement du 22 juin 2021</p>
--

Saisine n°1

Monsieur Prosperi, membre de l'association *La Gourguillonaise*, a été désigné pour rapporter en séance la question suivante :

La mairie pourrait-elle identifier les locaux des groupes scolaires publics non occupés en dehors des heures d'enseignement pour les mettre à disposition de toutes associations qui en feraient la demande ?

Réponse

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup, Monsieur PROSPERI, et merci au CVAL de nous poser ces questions. Avant de donner la réponse officielle de la mairie du 7^e, est-ce qu'il y a des élus qui souhaitent s'exprimer sur le sujet ? Je n'en vois pas. Florence LECLUSE étant excusée ce soir, je vais proposer à Lucie VACHER de donner la réponse de la mairie du 7^e arrondissement.

Mme VACHER : Merci, Madame la Maire. Monsieur, je vous remercie d'avoir posé cette question au nom du CVAL. Question qui me permet de mettre en lumière les objectifs de la Ville de Lyon et aussi de la mairie d'arrondissement en matière de vie associative et d'éducation populaire. À savoir, tout d'abord, le fait de favoriser la vitalité associative en créant une dynamique dans l'arrondissement et en permettant la coopération inter associative. Le CVAL en est un exemple. Ensuite, répondre aux besoins d'espace d'activité pour les associations via un travail d'inventaire, nous avons en ce sens demandé le transfert des premiers équipements. Enfin, permettre l'émancipation de toutes et tous en ayant une attention particulière donnée à l'enfance et à la jeunesse. Les groupes scolaires sont des lieux d'apprentissage, des lieux de rencontre ou d'émancipation. Ils font partie intégrante des réflexions pour répondre à ces objectifs. L'utilisation de ces locaux comme l'utilisation des autres équipements de la ville doit être optimale. C'est pourquoi la Ville de Lyon ouvre aux associations la possibilité d'occuper les locaux scolaires en dehors des heures de classe et des activités périscolaires. Les locaux scolaires peuvent ainsi accueillir des activités de toute sorte, qu'elles soient culturelles, sociales, artistiques ou sportives. Il est en effet possible d'établir une convention d'occupation des locaux scolaires avec la Ville de Lyon pour une année scolaire entière. Cette mise à disposition des locaux scolaires en dehors des heures de classe se traite au cas par cas en fonction des situations des écoles et en ayant une attention toute particulière

pour les activités envers les enfants. La procédure est publique, vous pouvez d'ailleurs la trouver sur le site internet de la Ville de Lyon. Ensuite, ces demandes sont analysées et font l'objet d'un avis du responsable de secteur, de la direction de l'éducation, de l'adjointe à l'éducation auprès de la mairie de l'arrondissement, donc qui est Madame Florence LECLUSE sur le 7^e, avant une validation par l'adjointe à l'éducation auprès du maire de Lyon, Madame Stéphanie LÉGER. Les demandes annuelles sont à faire avant la fin du mois de mai. Celles-ci sont actuellement en cours d'instruction pour l'année scolaire 2021-2022. Il est également possible de faire une demande d'occupation ponctuelle. Dans ce cas, il convient d'entreprendre sa démarche 2 mois avant l'organisation de l'activité. Vous trouverez là aussi toutes les informations sur le site internet de la Ville de Lyon. Par ce travail, nous permettons ainsi à de nombreuses associations de bénéficier d'équipement de qualité pour leurs activités. Le conseil d'arrondissement s'engage à proposer une communication renforcée pour faire connaître au plus grand nombre cette possibilité qui permet de faire de l'école un véritable lieu de vie au cœur de la cité. Cette volonté d'ouverture des établissements scolaires a vocation à se renforcer au fil du mandat. C'est ainsi que le futur collège Gisèle Halimi situé dans le secteur Pré-Gaudry, dont l'ouverture est prévue en septembre 2021 pour deux premiers niveaux, intègre une salle d'activité qui pourra être ouverte aux associations. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés du futur déploiement de ces possibilités pour vous, associations du 7^e arrondissement. Je vous remercie.

Saisine n°2

Guy Dallevet, président de l'association « la sauce singulière », a été désigné pour rapporter en séance la question suivante :

Comment la mairie d'arrondissement peut-elle inciter à la transversalité et l'éclectisme des événements organisés par les associations ? Il serait intéressant de sortir des sentiers battus, en proposant des événements qui associent les activités culturelles, les activités sportives, les démarches de protection de l'environnement etc... La mairie d'arrondissement pourrait-elle apporter son soutien en matière de communication, de coordination et de moyens techniques pour mener à bien ce type de projets ?

Réponse

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur DALLEVET. Je vais proposer à Aurélie GRIES de formuler la réponse du conseil d'arrondissement.

Mme GRIES : Oui. Merci beaucoup. Monsieur DALLEVET, mesdames et messieurs les représentantes et les représentants des associations, mesdames et messieurs les bénévoles, habitantes et habitants de notre arrondissement, comme vous le savez, je suis très attachée à la vie associative et j'ai à cœur de soutenir les associations du 7^e arrondissement dans leurs activités et dans leurs événements. Notre volonté politique est d'aller vers la transversalité et la coopération. La coopération invite à la rencontre, à la construction de collectif, à la vie démocratique. Mais, les conditions de réussite de cette coopération, c'est d'avoir envie de travailler ensemble, de bien se connaître et de bien s'organiser. Nous avons porté dès le début

du mandat avec Monsieur BOSETTI la création du conseil de la vie associative et locale afin précisément de favoriser la coopération entre différentes associations et l'émergence de propositions, de projets et d'événements éclectiques tout en veillant à la liberté associative. Le CVAL est un réel espace de rencontre pour créer un réseau et favoriser la dynamique de projet, et de nombreuses associations s'y sont emparés en intégrant les commissions au nombre de dix actuellement : le développement et mutualisation des locaux du matériel, la qualité de vie des habitantes et habitants de l'arrondissement, sensibilisation à l'écologie et à l'environnement, citoyenneté et jeunesse, fêtes et manifestations, sport santé enfance, solidarité, développement des liens inter générationnel, éducation populaire, animation du quartier Cité Jardin. Ces commissions sont bien évidemment ouvertes à toutes les associations du 7^e ou intervenants dans le 7^e qui souhaiteraient les investir. Afin de permettre aux associations de se mettre en lien plus facilement, nous allons mettre à jour cet été le site internet de la mairie du 7^e et mettre en place une rubrique vie associative où les associations seront classées par thématique. Pour mettre en valeur les événements proposés par les associations de l'arrondissement, nous allons mettre en place un bulletin événementiel de la vie associative dès septembre. Ce bulletin mensuel sera disponible sur le site de la mairie et sera valorisé sur nos différents réseaux sociaux. Lors de la séance plénière du CVAL du 17 juin, nous avons réalisé une formation concernant la communication afin que les associations puissent co construire avec nous ce bulletin. Il existe déjà des événements alliant diverses thématiques dans notre arrondissement. Nous les soutenons soit au niveau communication, soit au niveau logistique avec du prêt de matériels ou de salles. C'est le cas de la Fête de l'Automne des jardins partagés lyonnais, les fêtes de quartiers, les événements des conseils de quartiers, les fêtes de fin d'année de la maison de l'enfance ou les fêtes de l'Arche de Noé, ou bien encore la fête de fin de saison de la MJC qui aura lieu le week-end prochain. Nous avons aussi pour ambition de développer des événements ponctuels de promotion de la vie associative durant toute l'année, et pour se faire, de collaborer avec les associations locales. Nous avons proposé à l'ensemble des associations membres du CVAL de travailler autour du projet d'animation du forum des associations qui aura lieu le 04 septembre 2021 afin de mettre en avant cette transversalité. La kermesse des Girondins qui aura lieu début juillet a été travaillée en transversalité afin de proposer des activités sportives et culturelles. Notre responsabilité en tant que mairie d'arrondissement est de consolider les capacités d'action des associations tout en préservant l'indépendance de ces dernières. L'enjeu ici tient à la capacité locale à agir collectivement face aux forces centrifuges du « chacun pour soi ». Je vous remercie.